



VOUS ÊTES GRÉVISTE ET ADHÉRENT FO?

VOTRE SYNDICAT PEUT VOUS AIDER FINANCIÈREMENT!

Lors de grève, la perte financière pour les salariés peut être conséquente.

Pour minimiser cette perte financière, la Confédération FO a mis en place un fonds confédéral de solidarité. Vous pouvez bénéficier d'une aide de 30 € par jour de grève !

Cette aide peut être complétée par votre Union Départementale FO et la Fédération de l'Énergie.

Vous êtes adhérent FO ?

Comment en bénéficier ?

La demande d'aide collective doit être :

- Réalisée par votre syndicat.
- Accompagnée des bulletins de salaire où figurent les retenues de salaire.

Votre syndicat vous précisera les modalités de cette aide réservée aux adhérents FO.

Rapprochez-vous de vos représentants !

